Primes-maladie 2027: jusqu'à 113% d'écart entre les caisses et près de CHF 9000.- d'économies possibles pour une famille

Les primes-maladie augmenteront de 5% en moyenne, mais près d'un quart subiront une hausse de plus de 7%. Face à ces hausses, comparer les offres est essentiel.



Famille



Famille 2026

LAUSANNE, VAUD, SWITZERLAND, October 27, 2026 /EINPresswire.com/ -- En 2027, les primes-maladie augmenteront de 5% en moyenne, mais près d'un quart subiront une hausse de plus de 7%. Face à ces augmentations, comparer les offres est essentiel, d'autant que les écarts entre caisses peuvent atteindre 113% pour un même profil. Une famille de cinq personnes pourrait ainsi économiser près de CHF 9'000.- par an.

Après des hausses successives de 6.6% en 2023, 7.8% en 2024, 6.0% en 2025 et 4.4% en 2026, les primes d'assurance maladie poursuivent leur progression : +5.0% en moyenne en 2027. Mais cette moyenne masque des disparités importantes. Pour de nombreux assuré(e)s, l'augmentation sera nettement plus significative : 33% des primes progresseront de plus de 6%, 15% de plus de 8% et 7% de plus de 10%. Les bonnes surprises se feront particulièrement rares : seules 4% des primes diminueront, soit deux fois moins qu'en 2026.

Les écarts peuvent atteindre des niveaux spectaculaires dans les cas les plus extrêmes : certaines primes diminuent jusqu'à 26%, tandis que d'autres grimpent jusqu'à 31%, selon la région, l'âge et le modèle d'assurance.

Primes-maladie 2027 : des écarts jusqu'à 113% entre les caisses pour les mêmes prestations

À profil identique, les différences de tarifs entre caisses-maladie peuvent être impressionnantes. Pour un même âge, une même région, une franchise et une couverture accident identiques, la prime mensuelle peut plus que doubler selon l'assureur et le modèle choisis. Dans le canton d'Uri, par exemple, une personne avec une franchise de CHF 2'500.- et une couverture accident paiera entre CHF 282.- et CHF 600.- par mois, soit un écart de 113%.

Cette différence s'explique notamment par les tarifs plus avantageux des modèles alternatifs (médecin de famille, télémédecine, HMO, etc.) par rapport au modèle traditionnel. Pourtant, même en comparant uniquement les modèles traditionnels, les disparités restent importantes : dans ce même exemple, les primes mensuelles varient de CHF 336.- à CHF 600.-, soit une différence de 79%.

Ces écarts illustrent l'intérêt de comparer les caisses-maladie et les modèles d'assurance. À prestations identiques, le choix du prestataire peut représenter plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de francs d'économies par an, sans qu'il soit nécessaire de modifier sa franchise.

Familles : près de CHF 9'000.- d'économies potentielles, soit 31% du budget maladie

Afin d'illustrer les répercussions de la hausse des primes-maladie 2027 sur les finances des ménages, bonus.ch a étudié la situation d'une famille type de cinq personnes dans trois cantons : Vaud, Genève et Valais.

Dans le canton de Vaud, par exemple, cette famille devra consacrer CHF 27'305.- par an à son assurance maladie auprès de rhenusana, soit CHF 1'133.- de plus qu'en 2026. En choisissant une autre caisse-maladie et un modèle d'assurance plus avantageux, elle pourrait toutefois économiser jusqu'à CHF 7'841.- par an, soit 29% de sa facture initiale.

À Genève, cette famille type devra payer CHF 29'185.- par an à son assurance maladie auprès d'Agrisano. Malgré une baisse de CHF 2'365.- par rapport à 2026, le potentiel d'économies reste considérable : en changeant simplement de caisse-maladie et de modèle d'assurance, elle pourrait réduire sa facture annuelle de CHF 8'945.-, soit 31% de ses dépenses initiales. Un exemple qui démontre que même lorsque les primes diminuent, comparer les offres peut s'avérer particulièrement avantageux.

En Valais, cette famille devra débourser CHF 21'517.- par an pour son assurance maladie de base

auprès de Philos (Groupe Mutuel), soit CHF 979.- de plus qu'en 2026. Toutefois, en choisissant une autre caisse-maladie et un modèle d'assurance plus avantageux, elle pourrait alléger ses charges de CHF 5'011.-, soit près d'un quart (23%) de son budget annuel d'assurance maladie.

Le choix de la franchise constitue également un moyen efficace de diminuer ses primes-maladie. Dans les trois cantons romands étudiés, la mère de famille pourrait économiser près de CHF 1'540.- par an en augmentant sa franchise de CHF 300.- à CHF 2'500.-. Une adaptation qui peut générer des économies substantielles sur les primes, à condition de tenir compte de ses besoins médicaux et de sa capacité à assumer d'éventuels frais de santé.

Au-delà de la franchise, différentes mesures permettent d'alléger les dépenses liées à l'assurance maladie :

• Comparer les caisses-maladie et opter pour un assureur plus avantageux
• Choisir un modèle alternatif (médecin de famille, télémédecine, HMO, etc.)
• Adapter sa franchise à sa situation personnelle
• Vérifier son droit aux subsides cantonaux
• Profiter de modalités de paiement avantageuses, lorsque des réductions sont proposées
• Suspendre sa couverture pendant le service militaire, lorsque les conditions sont remplies
• Réévaluer ses assurances complémentaires selon ses besoins
• Retirer la couverture accident si celle-ci est déjà assurée par l'employeur

Pour compléter cette analyse, bonus.ch a calculé le potentiel maximal d'économies annuelles dans chaque canton suisse pour un adulte avec couverture accident, avec une franchise de CHF 300.-. La simulation compare la prime la plus élevée du marché à la moins chère. Les résultats mettent en évidence des écarts particulièrement importants : selon le canton, les économies peuvent atteindre CHF 3'923.- par an pour des prestations identiques dans l'assurance de base.

La réception des nouvelles primes-maladie constitue un moment idéal pour faire le point sur son assurance et identifier les économies possibles. En comparant les offres, en ajustant sa franchise ou en optant pour un modèle plus avantageux, les assuré(e)s suisses disposent de plusieurs leviers pour réduire leurs dépenses.

Accès au rapport détaillé :
https://www.bonus.ch/Pdf/2026/Primes-maladie.pdf

Accès à la rubrique de l'assurance maladie :
https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx

Accès au comparatif des primes-maladie :
https://www.bonus.ch/zrGBBTZ.aspx

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20B
1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 27 octobre 2026

Ducret Patrick
bonus.ch
+ +41 21 312 55 91
Visit us on social media:
LinkedIn
Facebook
YouTube
X

This press release can be viewed online at: https://www.einpresswire.com/article/951770313

EIN Presswire's priority is source transparency. We do not allow opaque clients, and our editors try to be careful about weeding out false and misleading content. As a user, if you see something we have missed, please do bring it to our attention. Your help is welcome. EIN Presswire, Everyone's Internet News Presswire™, tries to define some of the boundaries that are reasonable in today's world. Please see our Editorial Guidelines for more information.
© 1995-2026 Newsmatics Inc. All Right Reserved.